



Communiqué de presse

Qualification 1162 : Un engagement pour la déconstruction sélective et l'économie circulaire

Paris, le 4 novembre 2024. Pour accompagner le secteur de la construction dans ses transitions environnementales et économiques, QUALIBAT introduit la qualification professionnelle 1162, spécialement dédiée à la déconstruction sélective des bâtiments. Cette dernière vise à soutenir les entreprises dans leurs efforts pour une dépose soignée, facilitant le réemploi des produits, équipements et matériaux, ainsi que la réutilisation ou le recyclage des déchets du bâtiment.

Définition : La déconstruction sélective consiste en un démontage minutieux des éléments d'ouvrage d'un bâtiment, effectué en vue de maximiser le réemploi des matériaux, équipements et composants récupérables. Ces pratiques, essentielles dans les chantiers de démolition, de rénovation ou de réhabilitation, permettent une réduction substantielle des déchets et une préservation des ressources naturelles. Face aux défis environnementaux et à l'évolution des attentes sociétales, ces pratiques de réemploi retrouvent aujourd'hui une place majeure et sont de plus en plus intégrées dans les projets de construction, tant publics que privés.

Qualification 1162 : une norme pour structurer le secteur et garantir la traçabilité

La **qualification professionnelle 1162** se distingue par des critères techniques rigoureux qui assurent la compétence et la fiabilité des entreprises. Pour l'obtenir, les entreprises doivent démontrer leur maîtrise de plusieurs aspects essentiels :

- **Formation et encadrement des équipes** : Les intervenants doivent être formés spécifiquement à la déconstruction sélective et à ses contraintes techniques et sécuritaires.
- **Équipements adaptés** : L'entreprise doit disposer de matériels adéquats pour la dépose, la protection et le conditionnement des matériaux et produits à réemployer.
- **Mise en place de modes opératoires précis** : Les entreprises qualifiées doivent être capables d'élaborer des protocoles de dépose adaptés à chaque type de matériau et produits.
- **Traçabilité des flux Produits, Équipements, Matériaux et Déchets (PEMD)** : Une gestion documentée et transparente des matériaux et déchets est indispensable pour garantir le suivi jusqu'au réemploi, recyclage ou réutilisation.

Un audit initial dans l'entreprise, incluant une visite de chantier en cours de réalisation, est requis pour l'obtention de la qualification, afin de s'assurer de la conformité aux exigences de santé, de sécurité et de gestion des ressources. Cet audit permet aussi de garantir que les entreprises qualifiées opèrent en adéquation avec les attentes du marché en matière de durabilité, en particulier lorsque des prestataires externes ou intérimaires interviennent.

Un critère de sélection pertinent

La **qualification 1162** offre aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre la garantie de collaborer avec des entreprises expertes, capables de planifier les étapes de déconstruction de façon précise et de maîtriser les flux de matériaux. En favorisant la traçabilité et la gestion optimale des matériaux, elle réduit les imprévus et optimise les coûts et les délais de chantier, des éléments essentiels dans la réponse aux appels d'offres publics et privés. Elle permet également de répondre aux exigences grandissantes en matière de réemploi, inscrites dans de nombreux labels de construction durable.

Une réponse aux enjeux de réemploi et aux nouvelles réglementations

Les pratiques de réemploi, déjà bien ancrées dans la tradition, sont aujourd'hui réactivées par des textes réglementaires tels que la **RE 2020** et la **loi AGECL de 2020** (Anti-gaspillage pour une économie circulaire), mais aussi par les objectifs de la **filière REP** (Responsabilité Élargie du Producteur) appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). L'objectif fixé par cette dernière est de porter le taux de réemploi à **5 % des matériaux d'ici 2028**, contre **moins de 1 %** actuellement, selon les estimations de l'ADEME en 2021.

Pour répondre à cette ambition, la **qualification 1162** offre un cadre structuré et professionnel permettant aux entreprises de se démarquer dans la déconstruction sélective, un domaine en pleine expansion et crucial pour la réduction de l'empreinte carbone. La déconstruction sélective facilite également la réutilisation de matériaux biosourcés et contribue à un bilan carbone plus raisonnable à l'échelle des bâtiments.

Dans un contexte où la filière du bâtiment doit répondre aux défis de la transition écologique, la qualification 1162 représente un outil clé pour promouvoir le réemploi et valoriser le savoir-faire des entreprises. Elle marque une étape importante vers une construction plus durable et respectueuse des ressources, au bénéfice des entreprises, des maîtres d'ouvrage et de la planète.

A propos de Qualibat :

Qualibat est un organisme de qualification et certification reconnu pour son expertise dans l'évaluation et la qualification métier des entreprises de construction et de rénovation en France. Sa mission principale est de garantir la compétence, le savoir-faire et la fiabilité des professionnels du bâtiment, permettant ainsi aux particuliers, entreprises et maîtres d'ouvrage de faire appel à des prestataires qualifiés et certifiés pour des travaux de qualité.

Qualibat s'appuie sur un processus rigoureux de contrôle pour attribuer des qualifications couvrant diverses spécialités du secteur, du gros œuvre aux travaux de finition. En tant que référence dans la construction, il joue un rôle essentiel en promouvant l'excellence et en renforçant la confiance des professionnels et particuliers dans les entreprises qualifiées.

Qualibat, c'est :

- **35 agences en région et 160 collaborateurs**
- **52 000 entreprises qualifiées détenant 95 000 qualifications**
- **40 000 professionnels qualifiés RGE intervenant dans 81 000 catégories de travaux RGE**
- **2 600 membres de commissions pour 130 commissions nationales et départementales**
- **18 000 dossiers de révisions traités par an**
- **7 000 nouvelles demandes de qualifications**
- **19 000 audits RGE réalisés par 250 auditeurs RGE**
- **660 entreprises certifiées AMIANTE 1552 et 2 000 audits réalisés par 35 auditeurs**

